Sommaire

de janvier-février

Valoriser

- ☐ Cours des bois sur pied
- ☐ De nouvelles possibilités avec les composites bois polymères
- ☐ Enquête nationale de la 14 construction bois 2012 : le bois résiste à la crise
- ☐ Table des matières des articles 22 publiés en 2013

Forêt et société

- L'innovation au service de la société
- 26 ☐ Le Chênelet : quand insertion, écologie et production font bon ménage
- 28 Artisanat : assurer la relève par la transmission de passion



Dossier

30 □ Le douglas

Un arbre exceptionnel

Entretenir sa forêt

☐ Au fil des saisons

Découverte

☐ 50 ans des CRPF

Cahier conseils

Conseils juridiques 58 59 ☐ Retour sur les réformes

60

Conseils pratiques

☐ À lire 57

Forêts de France - N° 570 - janvier-février 2014 Revue publiée sous l'égide de la Fédération Forestiers Privés de France - 6 rue de la Trémoille - 75008 Paris -Tél. o1 47 20 36 32 - Fax o1 47 23 38 58 - E-mail : foretsdefrance@wanadoo.fr - Site Internet : www.foretpriveefrancaise.com/foretsdefrance - **Rédaction :** Directeur de publication : Henri Plauche Gillon - Rédacteur en chef : Luc Bouvarel - Rédactrice en chef adjointe : Victoire Reneaume-Agence Giotto - Secrétaire de rédaction :

☐ Formation

□ Agenda

☐ Pierre Perrette:

dédramatisons

☐ Bientôt près de chez vous

l'enrésinement du Morvan

Geneviève Bérelle - Abonnements : Service des abonnements de Forêts de France - ATC SA - 23 rue Dupont des Loges - 57 000 Metz - Tel. 03 87 69 18 09 - Périodicité : 10 numéros par an - Union européenne : 58 euros - Étranger : 75 euros - Prix au numéro y compris frais de port : 12,50 euros - Publicité : Forêts de France - 6 rue de la Tremoille 75008 Paris - Tél. 01 48 74 18 62 regie@ foretpriveefrancaise.com **Editing**: Conception éditoriale et graphique : TEMA | presse Anne-Sophie Occhio o3 87 69 88 29 - Rédaction graphique : Pixel image (57) - Impression : Socosprint Imprimeurs, route d'Archettes, 88000 Épinal. N° commission paritaire : 1017 G 82223 N° ISSN : 0046.4619

Actualités

La vie des régions

Bourgogne

Le CRPF simplifie l'obtention du PSG

Désormais, le propriétaire forestier bourguignon a la possibilité de faire agréer son plan simple de gestion (PSG) non seulement au titre de la législation forestière classique, mais en plus, au titre de six législations environnementales contraignantes, selon les Annexes au schéma régional de gestion sylvicole*.

Jusqu'à il y a peu, après l'agrément de son PSG le propriétaire devait demander divers : autorisations ministérielles (sites classés,), accords (abord de monuments historiques), autorisations locales (maire et architecte de bâtiments de France pour les aires de mise en valeur du patrimoine ex-ZPPAUP), faire une évaluation des incidences de sa gestion (Natura 2000), passer le projet en comité de gestion voire éventuellement au conseil scientifique (réserve naturelle), faire une déclaration (sites inscrits) et tout cela

Maintenant, le CRPF propose au propriétaire un agrément de son PSG, dans les délais d'instruction normaux, sans que le propriétaire ait à demander d'autres autorisations. Une simplification administrative chère aux syndicats!

H. SERVANT, CRPF BOURGOGNE

* L'approbation des Annexes, date de la mi-2012 mais avant, depuis 2009, on faisait des agréments par le CRPF au titre de ces mêmes législations. C'était le CRPF qui était chargé de demander les autorisations aux divers partenaires. Depuis l'approbation des Annexes, plus besoin de consulter les partenaires.

Limousin

Corrèze : sus aux idées fausses dans la construction !





Le 14 novembre dernier, le Palmarès Limousin 2013 de la Construction Bois a décerné la mention « Bois local » à Élisabeth Brodin pour la reconstruction de sa grange, suite à un incendie provoqué par la foudre en juin 2011. Le projet réalisé sur la commune de La Roche-Canillac (19) comprenait la reconstruction de la toiture sur plus de 200 m², la réhabilitation d'un logement existant et la transformation d'une partie de la grange en logement de type T2. La fourniture et la réalisation de la charpente se sont faites en circuit court. Les douglas du Groupement forestier familial ont été coupés à moins de 3 km, à la lune descendante d'août 2011. Les billes ont été séchées à l'air libre, puis sciées et rabotées en août 2012 par une scierie locale. Les pièces de char-

Photo de couverture : Jean-Paul Gayot - CRPF Limousin.